

MAIRIE DE



BAYON

54290

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation

03/09/2020

Date d'affichage

11/09/2020

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

11/09/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2020

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s) : Mme RAUMEL Karine donne pouvoir à Mme PETAT COLLE Annick
Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme PETAT COLLE

Attribution des subventions aux associations 2020

Délibération n°2020 - 47

Sylvie Delorme propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier, après examen des demandes par la Commission « Vie associative » en date du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, (moins une abstention de M. Serge RUSE étant président de l'association de la pétanque, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ABACFOM	100 €
AJCB (Judo)	680 €
ASCB (Handball)	1 060 €
BAIO LOISIRS	100 €
BTT (Tennis-de-table)	340 €
COMITE JUMELAGE BAYON-STRAELEN	600 €
ESBR (Football)	2 280 €
GV EURON BIEN-ETRE	480 €
GV MINISPORT	640 €
K-DANSE ET GYM TONIC	1 300 €
PETANQUE CLUB	100 €
SMBB (Basket)	380 €
TCB (Tennis)	760 €

Le blason de la Commune de Bayon devra figurer sur tout support de communication des activités proposées par les associations bénéficiaires, à titre de partenaire.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020 à l'article 6574.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

